

Le mot du maire

2000-2009 déjà dix années d'autonomie de fonctionnement pour notre commune, il ne me paraît pas inutile de vous le rappeler, ce qui pour nous tous est aussi l'occasion d'observer le chemin parcouru.....

Notre vie communale aura cette année été marquée de trois événements importants.

L'approbation par votre Conseil Municipal du Plan Local d'Urbanisme. Ce document est l'aboutissement d'un long travail, nous avons cherché à élaborer un dossier conciliant l'évolution nécessaire et la conservation des qualités environnementales de notre village. Il a fort légitimement suscité bien des débats qui se poursuivront, les documents validés sur lesquels vos élus ont commencé à travailler font l'objet de recours et nous attendrons l'issue des procédures en cours, ce qui ne nous dispense pas d'un travail qui a déjà commencé en commissions.

La nomination d'un troisième enseignant dans notre école communale ce qui nous permet depuis le mois de septembre d'accueillir les enfants de cours moyen. Ce résultat démontre si besoin en était que la politique que nous menons a permis de faciliter l'accueil de familles jeunes et ainsi contribuer à la vitalité de notre village.

L'ouverture enfin de la maison médicale, réalisation qui s'inscrit dans la logique de ce que nous souhaitons mettre en oeuvre, une politique de service à la personne, moyen de faciliter la vie de tous, jeunes et anciens, dans leur village.

Nos efforts portent également depuis trois ans maintenant sur l'amélioration nécessaire de notre réseau d'eau potable. Des progrès certains ont déjà pu être constatés, beaucoup reste à faire et nous allons maintenir notre action, le début de l'année 2010 verra s'achever la rénovation du réseau sur la rue J SIMON et le chemin du Maunet, le chemin des Pêcheurs et le chemin de l'Humelière. D'autres travaux importants seront réalisés au cours de l'année 2010; votre adjoint aux travaux les évoque dans ce bulletin.

Deux dossiers importants dans le cadre des équipements de services à la personne sont en réflexion, le regroupement des activités des assistantes maternelles, et le projet de réalisation d'une maison d'accueil temporaire de personnes âgées.

Notre politique hardie de ces dix dernières années a été facilitée par notre adhésion à la communauté de communes de Sartilly Porte de la Baie, nous ne l'oublions pas et nos délégués participent très activement à la vie communautaire. La nécessaire réforme des structures territoriales a été décidée par nos plus hautes autorités politiques. Dans cinq ans nos vies locales seront ainsi régies :

Une représentation territoriale regroupant département et région, instance réduite en nombre de représentants, suppression des conseillers généraux et régionaux, remplacés par des élus territoriaux.

Une réorganisation et une réduction du nombre d'intercommunalités, une réduction des capacités d'initiatives des communes de moins de 200 habitants.

Nous sommes évidemment tous concernés par ce débat, nous devons être actifs, il est grand temps que la communauté de communes de Sartilly l'ouvre, nous informe et fasse part de ses aspirations.

Nous avons donc encore du travail à accomplir, dans un contexte économique et social bien délicat, dont nos commerçants et artisans communaux ressentent les effets négatifs, ce qui bien évidemment nous inquiète car la vitalité de notre village dépend pour beaucoup de leur présence.

Je souhaite que ce bulletin, satisfasse votre besoin d'informations, et je vous souhaite à tous et toutes de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

René BAGOT



SOMMAIRE

Page 2 : Les Finances	Page3 : Le PLU et la communauté de Communes	Page 4 : Les travaux et le recensement
Page 5 : Votre plage, la sécurité routière	Page 6 : Le CCAS, recensement national	
Page 7 : L'îlot Bambins, Histoire de Carollais : Gaby PICARD et Jean REBEL	Page 8 et 9 : Maison d'accueil temporaire	
Page 10 : La TNT	Page 11 : État civil 2009	Page 12 : Infos pratiques



L'exécution du budget 2009 se déroule normalement.

Le conseil municipal, dans sa séance du 26 novembre 2009, a voté comme chaque année quelques décisions modificatives budgétaires de faible montant constatant les recalages nécessaires entre certaines lignes du budget.

Commune

- Fonctionnement : 15 500 €
- Investissement : 42 500 €
- Eau potable
- Exploitation : 33 000 €

Les écritures de la fin de l'année n'étant pas encore passées, il serait prématuré de faire une analyse détaillée. Pour se limiter à l'essentiel, on peut faire les commentaires suivants :

Budget commune

L'excédent de fonctionnement devrait être supérieur aux prévisions, autorisant un virement à la section investissement supérieur aux 228 989 € budgétés.

Cela démontre une fois de plus la bonne santé financière de la commune et sa capacité d'autofinancement, régulièrement constatées par les services de l'Etat.

l'Emprunt destiné au financement des travaux de la maison médicale a été mis en place (145 000 € sur 15 ans au taux de 4,34 % l'an).

Les charges financières sont entièrement couvertes par les loyers versés par les professions libérales.

Eau potable

La commune a lancé les travaux de réfection du réseau de distribution programmés en 3 tranches de 2 ans d'un montant de 250 000 € chacune.

Sur la phase 2/2009 de 162 518 € HT, 88 500 € HT ont déjà été réalisés.

L'emprunt prévu pour cette phase a été mis en place (62 000 € sur 30 ans au taux de 4,97 % l'an).

Pour l'avenir, il faudra prendre en compte l'augmentation du prix de l'eau fournie par le syndicat du Thar, entièrement répercutée sur les consommateurs. Le syndicat est en effet confronté à la nécessité de construire à moyen terme une nouvelle usine, avec les charges qui en résulteront.

Camping

Nous constatons toujours une diminution de la fréquentation, mais le chiffre d'affaire réalisé pour 2009 sera légèrement supérieur à nos prévisions, sans toutefois revenir au niveau enregistré au cours de l'année 2005. Ce sont les services nouveaux créés qui ont contribué à la progression enregistrée.

La commune a réalisé en 2009 :

- la mise en place d'une aire camping-car à la plage,
- la pose d'une borne d'alimentation au camping la Guérinière pour lesquelles elle va percevoir une subvention d'environ 5 500 €.

Le budget d'investissement est en déficit d'environ 16 000 €, néanmoins, il n'a pas été nécessaire de mettre en place l'emprunt de 42 000 € prévu au budget. L'année 2010 pourrait voir l'acquisition de 2 nouveaux bungalows toilés.

Auberge

L'exercice 2009 enregistre un très léger fléchissement de l'excédent de fonctionnement, les loyers assurant toujours la couverture des charges financières. Au niveau de l'investissement, il faudra en 2010 envisager :

- l'isolation phonique des plafonds des salles à manger
- la réfection du mur d'enceinte

Résidence les Jaunets

Les loyers 2009 seront conformes à la prévision budgétaire.

Quelques appartements se sont libérés au cours du 4^{ème} trimestre et devraient être reloués dans un délai normal, sans incidence notable sur les loyers encaissés.

Le fonctionnement dégage un excédent supérieur à 20 000 € permettant à terme d'assurer le financement des travaux d'entretiens qui s'avèreront nécessaires dans l'avenir.

Philippe LAFON

POINT sur le PLU

Le plan local d'urbanisme de Carolles a été approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mars 2009.

Après accomplissement des formalités légales de publicité, la Préfecture de la Manche a délivré par pli du 30 avril 2009 reçu le 11 mai 2009 une fiche de suivi :

confirmant qu'aucune demande de modification n'a été formulée par le Préfet.
fixant au 16 mai 2009 la date à laquelle la délibération d'approbation par le conseil municipal est devenue exécutoire.

Par la suite, la commune s'est vu notifier quatre requêtes au Tribunal Administratif de CAEN, émanant :

pour 2 d'entre elles de personnes privées.
pour les 2 autres de l'Association pour l'Environnement de Carolles et de l'Association Manche Nature demandant l'annulation de la délibération du 26 mars 2009 pour des motifs divers.

La commune a confié sa défense à :

SELARL Gorand-Thouroude, société d'avocats inter barreaux Caen-Coutances, représentée par Maître David Gorand et a sollicité le concours du CAUE de la Manche et du Cabinet Prigent pour le suivi des procédures.

Les recours présentés n'étant pas suspensifs, le PLU s'applique dans son intégralité depuis le 16 mai 2009.

Philippe LAFON

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En fil conducteur, dans les prochains CAROLL'INFOS nous publierons régulièrement des articles sur notre Communauté de Communes; dans ce bulletin nous commencerons par les grands projets.

Complexe Equin. Lors du conseil communautaire du 25 juin dernier, a été validé le projet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage d'un complexe équin : création de pistes d'entraînement, installation de nouveaux entraîneurs et réhabilitation de la ferme des Blins qui pourra accueillir des équipements conviviaux et techniques nécessaires aux professionnels de la filière équine.

Agrandissement du Centre de Loisirs. Pour répondre aux exigences réglementaires et au succès de l'accueil des jeunes de notre canton, le centre de loisirs doit s'agrandir et augmenter son nombre de sanitaires très rapidement.

Week-end du vent. Dans le cadre de la future coopération de la Communauté de Communes Porte de la Baie avec le Pays Granvillais, il a été convenu que la décision de coopération pour 2010 est annulée et qu'une nouvelle réflexion est engagée pour 2011.

Pour obtenir de plus amples informations vous pouvez consulter le site Internet :

www.portedelabaie.com

Un bulletin communautaire a été distribué en juin 2009 dans toute les boîte aux lettres mais vous pouvez le redemander

Au **02-33-79-38-60**

ou par courriel : portedelabaie@wanadoo.fr



Aymerick GUILLOUX

LES TRAVAUX



Travaux réalisés :

- Création d'une Maison médicale rue de la Poste.
- Travaux d'adduction d'eau potable chemin de la Doublière, impasse des Pervenches et rue Jacques Simon.
- Plage : aménagement d'une aire camping-cars avec borne multi-services.
- Entrée du camping : mise en place d'un monnayeur pour le robinet d'eau de l'aire camping-cars et d'une borne électrique.
- Travaux réalisés par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.
 - . réaménagement de l'aire de stationnement de la cabane Vauban.
 - . réhabilitation de sentiers.
- Réfection de la chaussée chemin du Hamelet.



Travaux en prévision :

- Réfection de la chaussée chemin de la Doublière et chemin Ombragé.
- Aménagement du carrefour du cimetière et de la rue des Jaunets.
- Salle des fêtes :
 - . déplacement route de la Mazurie de l'autotransformateur situé à la salle des fêtes.
 - . remplacement du poste 20KV existant.
- Travaux de mise en sécurité des abords de la salle des fêtes pour permettre une giration autour de celle-ci.



Travaux EDF :

- Travaux d'effacement chemin des Pécheurs.
- Travaux d'effacement chemin de l'Humelière.
- Travaux d'effacement village de la Mazurie.
- Travaux d'effacement rue du Placin et rue de la Croix.

Nous en profiterons pour réaliser les effacements France Télécom sur ces secteurs.

- Travaux d'adduction eau potable chemin des Pécheurs, rue Jacques Simon, chemin du Maunet, route de la Croix Paqueray et chemin de L'Humelière.
- Aménagement et rénovation de la salle du Cercle de l'Amitié.

Francis ROPTIN

RECENSEMENT DE LA POPULATION JANVIER — FEVRIER 2010

Les habitants de Carolles seront recensés en 2010. A compter du 20 janvier, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur ; il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire.

L'agent recenseur déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Il peut vous aider à compléter les questionnaires et les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Vous pouvez aussi les retourner sous enveloppe directement à la Mairie ou à l'INSEE.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

VOTRE PLAGE

Notre été **CAROLLAIS** a été plein d'enseignements pour l'ensemble de notre équipe.

- L'aire pour véhicules habités : avouons le, sa mise en route a été difficile. Principalement en raison du non respect par les véhicules de tourisme des interdictions de stationnement.
Nous améliorerons la signalisation.

Un grand merci à Madame BERGANDI du restaurant O'GAL'EAU qui a assuré avec efficacité la régie des encaissements pour le compte de la Commune.

Nos commerçants de la plage ont apprécié l'aménagement de la terrasse mise en place et l'augmentation de clientèle venant précisément des véhicules habités. D'autres améliorations interviendront dans les mois à venir.

Les panneaux de communication ont répondu à une attente certaine; ils vont être revus pour une meilleure disposition des annonces légales, communales et festives.

Les peintures blanches sur les barrières et poteaux en béton ont été appréciées. Elles seront maintenues en bon état et étendues.



Mais il nous reste encore beaucoup à faire pour répondre à vos attentes.

L'arborisation à la descente de l'escalier venant de la table d'orientation avec la mise en place d'une arriérée directement sur la digue. Une réflexion sur l'emplacement actuel des cabines etc.. etc... Ces diverses modifications font partie d'une réflexion globale à moyen terme dont l'objectif est de libérer de l'espace pour mieux mettre en valeur la falaise, la vision de la mer depuis le parking « falaise », les divers passages en front de mer jusqu'à la digue Pautonnier et la mise en place d'une maison de la mer à laquelle nous travaillons avec notre Mairie et la communauté de communes...

Bref votre équipe continue à travailler et reste ouverte à toutes les remarques et suggestions pouvant être émises pour rejoindre notre but commun : améliorer, embellir, mieux équiper et aménager notre plage tout en respectant notre environnement.

Jean-Yves PAMART

LA SECURITE ROUTIERE

Depuis l'impulsion donnée au plus haut niveau de l'Etat en 2002, la Sécurité Routière enregistrait une amélioration sans précédent jusqu'à l'année dernière ; hélas depuis, la tendance s'est inversée.

Ce n'est pas parce que notre commune enregistre aujourd'hui peu d'accidents sur son territoire qu'elle est à l'abri d'une évolution du risque (modification de l'urbanisme, des comportements, du trafic...)

Les facteurs d'accidents et les types de risques sont multiples, les usagers concernés sont variés mais nous savons tous que les plus exposés sont les piétons, les enfants, les cyclistes; pour ces catégories d'usagers, c'est la vitesse des véhicules motorisés qui est la plus redoutée et la plus dangereuse.

QUE PEUVENT FAIRE LES ÉLUS ?

Il est demandé à la Commission Urbanisme de mettre en œuvre des plans d'actions qui produiront à terme de réels effets sur le stationnement, la sécurité, et favoriseront les modes **doux** de déplacement. Ceci implique bien sûr une cohérence parfaite des aménagements futurs (carrefour du cimetière, entrée de Carolles par la rue des Jaunets) avec certains secteurs existants qu'il faut repenser différemment (rue de la Division Lelerc, R.D. 911, La Mazurie...)

C'est la raison pour laquelle la Municipalité, qui travaille depuis longtemps sur le sujet de la sécurité routière, organise de plus en plus de réunions avec différents services de l'Etat pour la mise en place, dans le centre Bourg, d'aménagements pour modérer la vitesse (zone 30, plateaux surélevés, trottoirs élargis...) et ainsi permettre un meilleur partage de la voirie et une sécurité accrue pour toutes les catégories d'usagers.

Jean-Claude VASSEUR



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS, JE ME SUIS

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE CAEN

LE RECENSEMENT

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la mairie du domicile
- au consulat en cas de résidence habituelle à l'étranger

Conséquences du recensement

Le recensement est indispensable

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Caen - rue Neuve Bourg l'Abbé - 14054 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 38 47 50 - Fax : 02 31 38 47 32 - csn-cae@dsn.sga.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



J'AI 16 ANS, JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???

Depuis la suppression du service militaire obligatoire fin 2001, chaque commune est tenue de nommer un Correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Correspondant Défense remplit principalement une mission d'information et de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Pour toute information s'adresser à la mairie.

Marie-Christine LÉCUYER
Correspondant Défense



CCAS

Comme chaque année a eu lieu, le vendredi 20 novembre, le traditionnel repas des aînés offert par le CCAS. Les doyens de l'assemblée, M. Krakowski et Mme Taupin, ont été honorés.

Dans le cadre des activités du CCAS, l'équipe va reprendre courant janvier ses visites par secteur. Les personnes âgées de plus de 75 ans recevront la visite de 2 membres du CCAS. Ils expliqueront les changements du mode de réception de la télévision qui émettra en numérique à partir de mars (pour les antennes dirigées vers Caen) et en juin (pour les antennes dirigées vers Rennes).



Je vous remercie de leur faire bon accueil et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Maryvonne RAULT

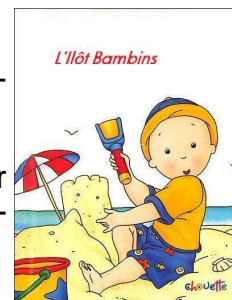
L'ÎLOT BAMBINS

Au mois de juillet 2009 une convention nationale a été conclue entre les services de l'Etat et les CAF.

Cette convention autorise le regroupement d'Assistantes maternelles pour l'exercice en commun de leurs activités en un lieu unique.

La Commune s'est penchée sur ce dossier et a délibéré en ce sens le 19 février 2009 et réfléchit avec l'Association aux moyens de réalisation d'un ensemble qui permettrait ce regroupement à Carolles.

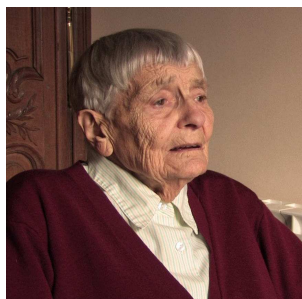
Les parents ayant des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans et désireux d'en savoir plus sur ce mode de garde innovant peuvent prendre contact avec L'îlot Bambins au : 02.33.61.74.16.



René BAGOT-Jean-Louis VAUDEL

CAROLLES PASSE ET AVENIR

La doyenne de notre village, Gaby Picard / Simon, 96 ans raconte :



« C'était le matin du 31 juillet ou du 1^{er} août 1944, un samedi en tout cas, parce que le dimanche, à la messe le curé a remercié le Seigneur et demandé une action de grâce, car il n'y avait eu aucune victime.

Dans la maison, tout le monde était à la fenêtre, il y avait du bruit : des bombes. Tante Gaby dit à son père : « t'inquiète pas Papa c'est juste un avion. »

Le lendemain, Bon-Papa racontait les faits.

- « Oh ce qu'elle est bête ma fille... »

C'était un bombardier allemand « Heinkel.111 ». Il a juste frôlé le toit, étêté les frères, et puis s'est écrasé dans les champs entre les Minens et Marguerite Fouquet.

Il n'y avait personne à l'intérieur. Il avait sauté en parachute.

Par recoupement, on a su qu'un soldat allemand avait volé un vélo à Vains, près d'Avranches. On s'est dit que c'était lui. »

Histoire d'un Carollais - JEAN REBEL

Monsieur Jean Rebel tenait un magasin de photographie au 33 de la rue de la Division Leclerc. Amoureux de Carolles il y a laissé un excellent souvenir et des photographies qui constituent un formidable patrimoine culturel.

Quoi de plus vrai, de plus émouvant que le témoignage de son fils qui nous a autorisé à publier quelques photographies de sa collection privée. « mon père est né en Hongrie. Après ses études et une formation de sculpteur sur bois, il désire connaître les villes prestigieuses d'Europe. Il quitte son pays à 24 ans pour Vienne où il séjourne quelques temps puis il est attiré par Paris où il travaillera au Louvre et au Grand Palais à l'encadrement des tableaux.

Il se marie avec une Française, ma mère, puis demande et obtient la nationalité du Pays. Au cours de quelques vacances en Normandie, il est séduit par ses paysages et s'installe photographe à Carolles. Mon père était un artiste, il aimait la musique, la littérature. Ma mère aussi était très cultivée, elle jouait du violon. Mon père s'est beaucoup investi dans ce petit village où il fut élu trois mandats de suite aux élections municipales. Il a été de nombreuses années Président du Syndicat d'Initiative et Président de l'Union Sportive, faisant gratuitement les photos d'identité des joueurs et les transportant le dimanche dans sa voiture pour les matches.

Pendant l'occupation, il a bien des fois réglé les problèmes de certains habitants avec la « Kommandantur » car il parlait Allemand. Il a fait énormément de photos durant la guerre et en particulier sur la libération de Carolles. Mais tous les villageois voisins le connaissaient très bien aussi car il était présent à des moments clé de la vie de chacun : baptêmes, communions, mariages, Lorsque je rencontre des gens que je ne connais pas moi-même, au seul nom de « Rebel », ils me parlent de mon père pour n'en faire que des éloges. Mon père était un humaniste et je suis fier d'être son fils.





Association Vivre et Vieillir dans son Village CANTON DE SARTILLY

SAG DE SARTILLY

Le 3 septembre dernier le Conseil municipal de votre commune nous accueillait pour que nous lui présentions, avec la Croix Rouge, le projet d'hébergement temporaire sur lequel nous travaillons depuis 2002

Mais qu'est-ce qu'un hébergement temporaire ?

Ce n'est pas une maison de retraite, mais un lieu d'accueil en réponse à un problème momentané, rencontré à domicile :

- Les suites d'une hospitalisation
- L'isolement en hiver
- L'aide aux aidants
- Une indisponibilité passagère du logement
- L'hospitalisation du conjoint

Un temps de repos, pendant les vacances familiales des enfants
en résidence secondaire

C'est un maillon complémentaire des services de soutien à domicile qui existent sur notre territoire.

En effet, le séjour vise à stimuler, entretenir, remobiliser les capacités de la personne accueillie pour faciliter son retour à domicile.

Il permet :

- de maintenir ou de restaurer le lien social
- de rompre l'isolement et de réapprendre à vivre en société
- de préserver l'autonomie psychique et physique de la personne âgée
- de soulager les aidants dans leur prise en charge au quotidien.

Dans cet établissement, nous offrirons trois services :

1. L'hébergement temporaire d'une durée d'une semaine à 3 mois, renouvelable une fois dans l'année
2. L'hébergement de nuit
3. L'accueil de jour



Accueil itinérant à Carolles - janvier 2009

Un peu d'histoire !

Ce projet est né à Saint-Jean-le-Thomas. Porté tout d'abord par des élus du CCAS du canton, il a provoqué la création de notre association.

Nous espérons le réaliser dans sa commune de naissance !... Après de multiples démarches et espoirs déçus, nous avons dû faire appel à toutes les communes du canton pour obtenir un terrain. Parmi les propositions reçues, le choix s'est porté, pour différentes raisons, sur la commune de Carolles. A l'unanimité les Membres du Conseil, ont accepté le principe que la commune soit porteuse du projet de construction.



Nous avons alors engagé plusieurs démarches et consultations pour une prise en charge de la gestion. C'est la Croix Rouge qui a été retenue par notre Association en accord avec Monsieur le Maire de Carolles que nous remercions de sa confiance à notre égard.

Aujourd'hui et demain !

Nous terminons le dossier de demande d'ouverture qui doit être présenté avant le 31 décembre 2009. Nous espérons une réponse positive dans les six mois qui suivront. Ce temps sera précieux pour réaliser les demandes de subventions et d'aides diverses, près de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), les Caisses de retraite, la communauté de communes, le Pays de la Baie...

La gestion sera donc confiée à la Croix Rouge, expérimentée dans l'accueil des personnes âgées et handicapées. Dans le chapitre de notre dossier « Projet de vie pour les personnes accueillies », nous avons insisté sur la personnalisation d'un projet de vie pour chaque personne accueillie, avec pour objectif, son retour à domicile dans les meilleures conditions de vie et d'environnement. Nous veillerons à la mise en place de cet accompagnement, en lien avec l'organisme gestionnaire. Dans l'organisation de cet hébergement, nous resterons **témoins actifs** du projet construit au fil de ces dernières années. Forts de notre expérience d'animation près des personnes âgées, de l'activité dans les différents ateliers ludiques et culturels, nous interviendrons, en tant que Bénévoles dans l'animation.

Cette création, dont nous attendons la réalisation dans ces prochaines années, permettra aux habitants de Carolles et du Canton d'envisager sereinement de **vivre et vieillir** chez soi, aussi longtemps que possible. Ils sauront qu'en cas de difficultés momentanées, une aide leur permettra de compenser une déficience partielle ou de faire face à un événement imprévu, dans un cadre sécurisant et régénérant. Avec vous tous, nous formulons le vœu que notre rêve se réalise !

La Présidente : Bernadette Malle

Adresse postale : 9 Allée du Presbytère – 50530 Saint-Jean-le-Thomas

☎ Activités : 06.64.12.29.65 – Renseignements 02.33.68.10.37

vivre-veillir-village@wanadoo.fr – WWW.lekiosquebleu.fr – WWW.saintjeanlethomas.com

LA TÉLÉ NUMÉRIQUE...DE QUOI S'AGIT-IL?

Le passage à la télé tout numérique est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/ ARTE et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT), tout en conservant, en principe la même antenne râteau .



En France, ce passage se fait progressivement, région par région, Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011.

La télévision numérique existe déjà sur le territoire français depuis plusieurs années. Elle est accessible par le satellite, le câble, l'ADSL, la fibre optique via la TNT lancée en 2005. Le numérique offre de multiples avantages :

Un plus grand nombre de chaînes : jusqu'à 18 chaînes gratuites au lieu de 6 (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/ ARTE et M6, plus 12 chaînes nationales des chaînes en haute définition (HD)

La France n'est pas le seul pays concerné. Le passage au tout numérique est une décision internationale qui concerne plus de 100 pays.

Que dois-je faire pour passer au tout numérique avec mon antenne râteau :

Avant la date d'arrêt de la diffusion analogique dans votre région et son remplacement par la diffusion numérique, il faut vérifier que votre installation est compatible avec une réception numérique. Sinon, il faut l'adapter :

A CAROLLES,

Les antennes râteau sont orientées vers: CAEN (Mont –Pinçon) vers le Nord
RENNES (ST Pern) vers le Sud
Certains Carollais possèdent deux antennes orientées vers RENNES et CAEN.

L'arrêt total de la diffusion analogique est fixé au :

CAEN.....**8 mars 2010**

RENNES.....**8 juin 2010**

Configuration des téléviseurs :

TV récents avec décodeur numérique HD intégré ; en principe pas de transformation.

TV avec décodeur séparé du téléviseur ; il faudra vérifier si le décodeur est de qualité numérique ou analogique ; si le décodeur est analogique il faudra acheter un décodeur numérique.

TV anciens (avant 1980) ne possédant pas de prise péritel, il faudra changer le téléviseur ;

Mais dans tous les cas il faudra reprogrammer les chaînes de télévision car celles ci vont changer de canaux.

Pour répondre à vos questions relatives au passage à la télé tout numérique :

Un centre d'appel lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures est à votre disposition au N° 0970 818 818 (prix d'un appel local)

En fonction de l'orientation de l'antenne chaque foyer de Carolles devra être doté d'un mode de réception numérique, sinon il ne recevra plus la télévision !

Caen 8 mars 2010 et Rennes 8 juin 2010

Jean-louis VAUDEL

ETAT CIVIL 2009

MARIAGES



TERCINET Sébastien et TISLE Anne le 21 mars
HOUSSIN Xavier et DOR Amélie le 2 mai
LAMAURY Thibaut et ALARDET Quiterie le 2 mai
WALHAIN Fabrice et MURCIA Emilie le 30 mai
GOUENNOU Erwan et GONFROY Vanessa le 25 juillet
TRAPPE Fabien et MONTIGNY Pascale le 1er août

NAISSANCES



MAISONNEUVE Baudouin le 17 mai
CHATEL-JEAN Jonas le 15 juin
PEYROCHE Nathan le 20 juillet
CHARUEL-DAVY Alfred le 13 août
PICARD Clément le 7 octobre

DÉCÈS



BUNGE Louise le 27 janvier
CHERON Marie Jeanne veuve RIBOT le 19 février
DODEMAN Paulette le 19 février
DURUR Solange épouse DOUAT le 2 mars
LEROY Adeline le 9 mars
CHURIN Patrick le 30 avril
BOUVET Rolande veuve VERSCHAFFEL le 6 juin
GRAZIANO Didier le 5 juillet
TESSIER Pâquerette veuve CHICOT le 12 juillet
HERMAN Suzanne veuve LEMASLE le 29 juillet
RENAULT Marie le 29 novembre

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	14h à 17h30
MARDI	8h30 à 12h30	14h à 17h30
MERCREDI	9h00 à 12h00	FERME
JEUDI	8h30 à 12h30	FERME
VENDREDI	8h30 à 12h30	14h à 17h30

Philippe LAFON 1er adjoint chargé des finances et de l'urbanisme : mardi, jeudi matin, vendredi matin

Maryvonne RAULT 2ème adjoint chargé du service social, du tourisme et du camping : mardi et jeudi après-midi

Francis ROPTIN 3ème adjoint chargé des travaux, de l'eau et de l'assainissement : vendredi après-midi

Philippe LOISEAU 4ème adjoint chargé de la culture, de la communication, des écoles et de la vie associative : mardi et jeudi matin.

PERMANENCE DU MAIRE : le jeudi matin

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

REGLEMENTATION JARDINAGE ET BRICOLAGE (Arrêté Préfectoral du 27 mars 1997)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés de** 10h00 à 12h00

REGLEMENTATION BRÛLAGE DES VEGETAUX (Arrêté Préfectoral du 8 février 2005)

Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (*végétaux à feuillages persistants—opposé à caduc—comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas..*), de tonte et de fauche est **interdit en tout temps**.

Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, **est toléré en dehors de la période du 1er avril au 31 octobre** à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes.

ENTRETIEN DES HAIES ET BORDURES : Tour riverain doit tailler sa haie et ses arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité)

Les CAROLLAIS sont invités à signaler à la Mairie les désordres qu'ils seraient à même de constater sur la voie publique (chaussée abîmée etc.). Les plaintes et doléances seront enregistrées sur un Cahier et une solution sera apportée dans les meilleurs délais.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MONTVIRON :

De novembre à février

- Lundi, mercredi, vendredi,samedi : 8h30-12h, 13h30-17h

De mars à octobre

- Lundi, mercredi, vendredi,samedi : 8h30-12h, 13h30-18h